AGREMENT
Agriculteurs franchisés en base de TGC
(Article Lp 496-2 du code des impôts - Arrêté n° 2019-69/GNC du 08 janvier 2019)

Numéro : 2021-103542809 **Date validité : 31 juillet 2021**

Nom : M RICHMOND Manutea
RID : 0381772

Le présent agrément, prévu par le 2 de l'article Lp 496-2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie est délivré dans les conditions de l'article 2 de l'arrêté n° 2019-69/GNC du 8 janvier 2019.

Il atteste que son titulaire est à jour de ses obligations déclaratives et peut importer ou acquérir en exonération de taxe générale sur la consommation les biens qui figurent sur l'annexe I à cet arrêté.

Conformément à l'article Lp 496-4 du code des impôts, son numéro doit être mentionné sur l'attestation figurant à l'annexe II à cet arrêté, qui doit être remis par le bénéficiaire à la douane lors de l'importation ou au fournisseur lors de chaque acquisition exonérée.

Le directeur des services fiscaux



Mickael JAMET

DEPUIS 1987 **LA MAISON DU FILTRE**

SENED

19, rue Forest Ducos - BP 2503 - 98846 Nouméa Cedex
Tel : (687) 27 38 00 - Fax : (687) 27 29 60
Email : compta.sened@mls.nc / sened@mls.nc

Adressé à:

1AGR-HT
«Opération réalisée en franchise de taxe conformément à l'article Lp.506-2 du code des impôt »

Facture

Réf. : FA2103-4901

Date facturation : 03/03/2021
Date échéance : 03/03/2021
Code client : C-00012

SG 3715327 / 2021-103542809 / RICHMOND MANUTEA RID / 0381772
Affaire suivie par FRANCK FONTAINE

Montants exprimés en Francs CFP

Désignation	TGC	P.U. HT	Qté	Total HT
SHHX710W401L - HELIX HX7 10W40 1L	0%	1 060	1	1 060
T59 - F. HUILE	0%	1 227	1	982

Total HT	2 042
Total TTC	2 042
Payé	2 042
Reste à payer	0

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
03/03/2021	2 042	Chèque	